

Lyon

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **15 (1870)**

Heft 21

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-332398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

population parisienne profite de l'émotion publique pour essayer de se substituer violemment au gouvernement. Il a la conscience d'avoir sauvegardé des intérêts qu'aucun gouvernement n'eut jamais à concilier, les intérêts d'une population de deux millions d'âmes assiégées, et les intérêts d'une liberté sans limites.

Vous vous êtes associés à sa tâche et l'appui que vous lui avez donné sera sa force à l'avenir contre les ennemis du dedans aussi bien que contre les ennemis du dehors.

Fait à Paris, le 1^{er} novembre 1870.

Le président du gouvernement, gouverneur de Paris,
TROCHU.

— Le général en chef de l'armée bretonne vient d'adresser la proclamation suivante aux préfets des cinq départements de la Bretagne :

République française.

Gardes mobiles, gardes nationaux mobilisés et corps francs de la Bretagne.

Le gouvernement de la défense nationale, par décret du 22 octobre, m'a fait l'honneur de me placer à votre tête. Je vous apporte le sacrifice entier de moi-même.

D'ici à dix jours vous serez concentrés aux portes de la Bretagne pour faire face à l'ennemi. Vous recevrez exactement tout ce qui est nécessaire au soldat : fusils à tir rapide, canons à longue portée, mitrailleuses perfectionnées seront confiés à votre courage.

Ceux de nos frères qui défendent les remparts de Paris ont déjà prouvé que le sang breton n'a pas dégénéré ; à nous de marcher sur leurs traces.

Vous vous rappelez tous qu'une sévère discipline est l'arme la plus puissante pour assurer la victoire. Je suis résolu à la maintenir dans toute sa rigueur.

Que les cœurs faibles restent en arrière. Que les vrais Bretons marchent en avant et prouvent à un peuple barbare qu'ils se lèvent en hommes libres. Que notre cri de ralliement soit : DIEU ET PATRIE

Le général de division commandant l'armée de Bretagne,
Comte DE KÉRATRY.

LYON.

Les journaux de Lyon publient l'arrêté suivant du 30 octobre provoqué par la nouvelle de la capitulation de Metz :

Le conseil municipal, s'inspirant de la nécessité,

Arrête :

Plutôt que de subir la honte d'une reddition, la ville sera défendue jusqu'à complet anéantissement.

Seuls, les vieillards, les enfants et les femmes peuvent quitter la place.

Les lâches devant l'ennemi seront considérés comme déserteurs. Leurs noms seront voués à l'infamie.

Le maire de Lyon, HÉNON.

— On lit dans le *Salut public* :

Toulon nous envoie incessamment des pièces d'artillerie de marine d'un calibre énorme qui sont immédiatement employées à l'armement de nos fortifications.

Ces pièces, rayées et se chargeant par la culasse, ont une portée contre laquelle l'artillerie de campagne de l'ennemi ne pourrait rien du tout. Il n'est même pas d'artillerie de siège équivalente capable d'être transportée par l'ennemi jusque sous nos remparts dans les conditions actuelles de température et par voie de terre.

Pour que l'ennemi, — s'il veut réellement nous assiéger, — tentât la chose avec quelque chance de succès, il lui faudrait de toute nécessité, la possession totale d'une ligne ferrée allant de Lyon à la frontière allemande ; à moins d'emprunter pour Lyon une partie du matériel de siège qui est devant Paris. Et nous croyons qu'il a pour le moment autre chose à faire.

Nous recevons, en même temps que les pièces envoyées par Toulon, leurs servants de la marine, ces excellents pointeurs qui font mouche à six kilomètres avec des projectiles de 200 kilogrammes.

Le bataillon du génie maritime va également être dirigé de Toulon sur Lyon.

Les instructions qui prescrivent de hâter le départ ordonnent la création d'un 6^e bataillon de marche qui sera composé de 1500 hommes, tous marins canonniers ou fusiliers ; les prouesses de ces troupes d'élite leur ont donné une telle réputation, qu'on en demande de tous côtés.

— Les établissements des forges et chantiers de la Méditerranée, à Marseille, à la Ciutat et à la Seyne, ont cessé d'urgence tous les travaux de construction navale pour se livrer entièrement à la fabrication des canons et des mitrailleuses. Grâce aux immenses ressources de ces usines, elles ont pu s'engager à livrer pour le 15 novembre 20 batteries d'artillerie légère, soit 120 canons rayés du calibre de 8, plus 100 mitrailleuses, le tout monté sur affûts avec avant-trains et généralement tous les accessoires composant un parc d'artillerie prêt à être attelé pour entrer en ligne de bataille.

— Voici les postes de combat assignés à la garde nationale de Lyon et de la banlieue par son commandant en chef, le général Alexandre :

La redoute d'Oullins sera défendue par les gardes nationaux d'Oullins et de Saint-Genis-Laval ;

La batterie de la Mulatière et les lignes de Bellevue à Sainte-Foy, par la compagnie de Sainte-Foy, les 1^{er}, 2^e et 5^e bataillons ;

Les lignes de Francheville, par la garde nationale de Francheville et le 15^e bataillon ;

Les Massues, par la compagnie de la Demi-Lune, les 3^e et 14^e bataillons ;

L'ouvrage de Châlin, par la compagnie d'Ecully et le 7^e bataillon ;

Les batteries du Mont-d'Or, par la compagnie de Saint-Romain et Saint-Didier ;

La redoute de Capon, par la compagnie de Saint-Cyr et du Mont-d'Or ;

La Sauvagère, par la compagnie de Saint-Rambert ;

Le 6^e bataillon concourra à la défense des batteries du Mont-d'Or et des redoutes de Capon et de la Sauvagère ;

La Remillote sera défendue par le 13^e bataillon ;

La Pape, par le 25^e bataillon ;

La ligne de Cuire, par le 9^e bataillon ;

Les redoutes du Vernay et des Marronniers, par le 10^e bataillon ;

Les Mercières, par le 11^e bataillon ;

Les batteries de Saint-Clair, par le 12^e bataillon ;

La ligne de la Tête-d'Or, par le 4^e et 8^e bataillon ;

La ligne de défense de Cusset, par le 16^e et 17^e bataillons ;

La redoute de Cusset, par le 18^e bataillon ;

L'ouvrage de Bron, numéro 20, par le 19^e bataillon ;

La redoute du Montchat, par le 20^e bataillon ;

Les ouvrages de Saint-Fons, par le 21^e bataillon ;

Les ouvrages de Venissieux, numéro 23 et 24, par la compagnie de Venissieux et le 22^e bataillon ;

Les ouvrages de Bron, numéros 21 et 22, par le 23^e bataillon ;

L'ouvrage de Bron, numéro 19, par le 24^e bataillon ;

Le 7^e bataillon fournira 400 hommes à Châlin ; le 14^e bataillon, 400 hommes aux Massues ; le 23^e bataillon, 400 hommes à Saint-Fons, tous rendus sur les chantiers à neuf heures du matin, sans armes (tenue du travail).

Le service des postes de la ville sera fait par les gardes nationaux qui, par leur âge ou leur position de santé, ne peuvent pas concourir activement à la défense des ouvrages avancés.

— Le général Michel, nommé au commandement des forces de l'Est, en remplacement du général Cambriels, est arrivé le matin du 1^{er} novembre à Besançon, venant de Tours. Belfort est bloqué et canonné depuis le 6 novembre. Montbéliard, Delle et autres localités de la frontière suisse sont occupés par des détachements allemands.

IL VIENT DE PARAÎTRE

chez CHANTRENS, éditeur, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE

Temps modernes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV

par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse.

2^{me} édition, augmentée d'un

avant-propos sur la guerre de 1870.

1 vol. in-8°. Prix : 5 francs.